



REGL 22-11-03

**ARRÊTE MUNICIPAL REGLEMANANT DES COUPURES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC  
SUR CERTAINS ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire de Le Grau du Roi,

**Vu** la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

**Vu** l'article L2212-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), relatif aux pouvoirs de police du Maire,

**Vu** l'article L2212-2 du CGCT qui précise que sous l'autorité du Maire la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques et notamment en matière sûreté et de commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend plus particulièrement l'éclairage public,

**Vu** le Code Civil, le Code rural, le Code de la voirie routière et le Code de l'environnement,

**Vu** le Code de la route et notamment les articles R416-12 et R416-16,

**Vu** les normes relatives aux installations d'éclairage extérieur et aux luminaires,

**Vu** l'importance dans la facture d'électricité de la Commune, de l'éclairage public qui fonctionne toutes les nuits sans interruption,

**CONSIDERANT** la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et l'insécurité, et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

**ARRÊTE TEMPORAIREMENT**

**ARTICLE 1 :**

L'éclairage public est interrompu (mis hors tension) à compter du 15 novembre 2022 et jusqu'au 30 avril 2023 chaque nuit sur les espaces publics suivants :

Extinction totale :

Parking du Vent Large

Parking de la Plage

Parking des Anciens Combattants d'Afrique du Nord

Parking rue des Artisans

Rue des Médards (côté étang)

Parking Victor Hugo

Parking de la Cavidoule

Parking Folco de Baroncelli

Parking Place Bonne Espérance

.../...

.../...

Parking du Quai d'Honneur  
Promenade Chenal Salonique (promenade entre Oustaou Camarguen et Jardins de Salonique + Quai le long de l'Isle Catherine)  
Parking du Pont de la Lune

Extinction programmée entre 22H00 et 6H00 :

Ancienne route de Carnon (du Belambra aux Jardins d'Arcadie)  
Parking de la Plagette  
Parking Fanfonne Guillaume (côté Quai) + gare SNCF + passerelle  
Parking des Arènes, contour des Arènes, Parking Fanfonne Guillaume (côté rue des Arènes)  
Parking Palais des Sports  
Promenade Plage Nord (de l'Hotel de Ville au Miramar)  
Promenade Plage Nord (du Miramar au Seaquarium)  
Parking Beauduc + Promenade Plage Nord (du Seaquarium au Serpent de Mer)  
Parking de la Laune et Parc Jean Lasserre  
Parking du Forum + Promenade plage Nord (de l'Escale Plage à la Capitainerie)\*  
Parking Minerve + Parking Eurydice  
Promenade Salonique (des terrasses du Soleil à l'impasse des Bigons)  
Promenade Salonique (de l'impasse des Bigons aux Jardins de Salonique)  
Promenade du Pont de la Lune  
Promenade Plage Sud

**ARTICLE 2 :**

Les services municipaux de la ville sont chargés de mettre en application les nouvelles dispositions relatives à l'éclairage public des lieux précités.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur Le Maire de la commune de Le Grau du Roi, la Direction Générale des Services, les Services Techniques Municipaux, la Police Municipale, la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché ou consultable en mairie, publié au recueil des actes administratifs de la Commune et transmis à Madame la Préfète du Gard.

Le Grau du Roi, le 10 novembre 2022.  
Le Maire,  
Docteur Robert CRAUSTE.

PAR DÉLÉGATION  
Po / LE MAIRE  
LE PREMIER ADJOINT

*Claude BERNARD*



Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune ou consultable en mairie et transmis à Madame la Préfète du Gard.

Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité et/ou notification.